Image not found or type unknown

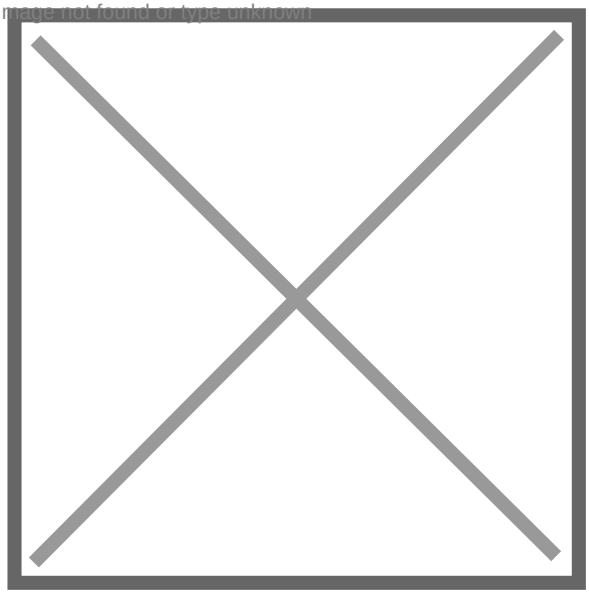

# Résiliation surcomplémentaire de mutuelle

Par **Tahar37**, le **31/12/2012** à **10:10**

Bonjour,
Je suis adhérent de la mutuelle Harmonie depuis plus de 2 ans (mutuelle obligatoire souscrite par le travail), j'ai aussi pris le surcomplémentaire de niveau 2 où les remboursements sont plus ou moins intéressants. pendant ce temps là j'ai refais deux dents, et là depuis presque une année je paie sans en avoir l'utilité alors j'ai pensé à la résilier (et bien sur conscient qu'il existe un préavis à la réception d'un appel à cotisations), sauf que , à ma surprise d'ailleurs, après coup de fil pour la mutuelle, cette option ne peut être résiliée que dans certains cas : divorce, décès, changement d'entreprise....., mais en aucun cas je ne peux la résilier tant que mon contrat de travail cours toujours. Ma question : est-ce que cette mutuelle a le droit de m'interdire la résiliation d'une surcomplémentaire sachant que je garde quand même la garantie de base? pour infos la cotisation de la surcomplémentaire est de 195euros à l'année sans compter la cotisation de base. Merci d'avance pour vos réponses

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés